



POUR RAPPEL,
IL EST NÉCESSAIRE DE PRÉSENTER
UNE PIÈCE D'IDENTITÉ
EN COURS DE VALIDITÉ
LORS DU PASSAGE DES ÉPREUVES
PRATIQUES ET THÉORIQUES
DU PERMIS DE CONDUIRE.
ET CELA POUR TOUTES CATÉGORIES
A1,A2,B pour 4810

Voir tous les documents d'identité dans les pages suivantes

Tableau des documents permettant de justifier de l'identité lors des épreuves théorique et pratique du permis de conduire.

Source : Arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire

Pour les Ressortissants français

- Le passeport, le passeport de service ou le passeport de mission délivré en application des articles 4 à 17 du décret du 30 décembre 2005 relatif aux passeports, valide ou périmé depuis moins de cinq ans à la date de l'examen;



- La carte nationale d'identité sécurisée prévue à l'article 6 du décret du 22 octobre 1955 modifié y compris périmée depuis moins de cinq ans à la date de l'examen;



- Le permis de conduire sécurisé conforme au format Union européenne en cours de validité



- Le récépissé valant justification de l'identité en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure dans le cadre d'une interdiction de sortie du territoire; Un récépissé valant justification de son identité est remis à la personne concernée en échange de la restitution de son passeport et de sa carte nationale d'identité ou, à sa demande, en lieu et place de la délivrance d'un tel document.

Ce récépissé suffit à justifier de l'identité de la personne concernée sur le territoire national en application de l'article 1er de la loi n° 2012-410 du 27 mars 2012 relative à la protection de l'identité.

Tableau des documents permettant de justifier de l'identité lors des épreuves théorique et pratique du permis de conduire.

Source : Arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire

Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, de la Confédération suisse, de la Principauté de Monaco, de la République de Saint-Marin, du Vatican ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Les documents doivent être en cours de validité

- La carte nationale d'identité de l'Etat membre ;



- Le passeport ;



- La carte de résident longue durée CE de l'Union européenne émise par la France, quelle que soit la mention apposée sur la carte ;

- La carte de séjour temporaire de l'Union européenne, européenne émise par la France quelle que soit la mention apposée sur la carte ;

- Le permis de conduire sécurisé au format Union européenne délivré par un Etat membre .



Pour les autres ressortissants étrangers

(Les documents doivent être en cours de validité et doivent avoir été émis par la France à l'exception des passeports)

- Le passeport



- La carte de résident, quelle que soit la mention ;
- La carte de séjour temporaire, quelle que soit la mention ;
- Le visa long séjour valant titre de séjour ;
- La carte de séjour pluriannuelle, quelle que soit la mention ;
- Le certificat de résidence algérien ;



Tableau des documents permettant de justifier de l'identité lors des épreuves théorique et pratique du permis de conduire.

Source : Arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire

● L'autorisation provisoire de séjour, quelle que soit la mention apposée sur la carte à la condition qu'elle prolonge un séjour sur le territoire d'une durée supérieure à 185 jours

● Le récépissé de la demande de renouvellement du titre de séjour (ancien modèle) accompagné du titre précédemment détenu ;

● L'attestation de décision favorable (nouveau modèle) sur une demande de renouvellement de titre de séjour accompagné du titre précédemment détenu ;

Ancien modèle



Nouveau modèle



● L'attestation de demande d'asile délivrée depuis plus de neuf mois et autorisant son titulaire à travailler ;



● Le récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale remis à l'étranger lui octroyant le statut de réfugié, d'apatride ou le bénéfice d'une protection subsidiaire ou l'attestation de prolongation d'instruction d'une demande de renouvellement de titre de séjour portant le rond bleu:

Format cartonné ou le modèle dématérialisé avec obligatoirement une vignette bleue dans laquelle doivent être apposés les mots

- Reconnu réfugié ;
- Reconnu apatride ;
- A obtenu le bénéfice de la protection subsidiaire



Tableau des documents permettant de justifier de l'identité lors des épreuves théorique et pratique du permis de conduire.

Source : Arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire

- Le titre de voyage pour réfugié valable accompagné de la carte de résident ou du titre de séjour ;



Pour les ressortissants étrangers mineurs, en plus des documents des ressortissants étrangers majeurs, cette preuve est apportée au moyen :

Les documents doivent être en cours de validité

- Du document de circulation pour étranger mineur ;

Ancien modèle recevable jusqu'en 2027



Nouveau modèle depuis janvier 2022



- Du titre d'identité républicain ancien modèle recevable jusqu'en 2024



- Du passeport des parents, si le candidat y figure avec une photo ressemblante.

Légion étrangère et détenus

- Pour les militaires servant au sein de la légion étrangère, une carte militaire en cours de validité ;



- Pour les détenus, candidats lors d'une permission de sortie ou en aménagement de peine, par la production du récépissé valant justificatif de l'identité prévu au 7° de l'article 138 du code de procédure pénale (cadre d'un contrôle judiciaire)

Le contrôle judiciaire



Parcours de Formation



Et modalités d'organisation des formations théoriques et pratiques.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

Parcours théorique

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (Box) ou avec un enseignant, ou encore via Internet (prépacode).

La formation portant sur des thématiques spécifiques (thèmes abordés : Alcool, Toxicomanie, Permis à point, assurance, Vitesse) se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Ces animations thématiques se déroulent sur deux mercredis soirs de 17h à 18h30 et sur deux samedis de 8h à 9h30 (vérifier les dates et horaires sur le tableau d'affichage).

Les stages codes (cours théorique le matin sur les thèmes de la signalisation, règle de circulation, arrêt stationnement, permis à point..., et séries corrigées l'après-midi) se déroulent à chaque vacances scolaires, et ce sur deux jours. Un planning est affiché au bureau pour faciliter votre inscription.

Déroulement de l'examen théorique

Une fois le niveau requis atteint (pour rappel le seuil de faute maximale possible est de 5), vous avez la possibilité de vous inscrire en ligne depuis le site « Passer mon code avec la Poste », afin de choisir une date pour l'examen théorique général (coût auprès de la Poste 30€).

Le candidat se rendra sur le site de l'examen par ses propres moyens.

Parcours pratique

L'apprentissage pratique se décompose en 4 compétences, elles même décomposées en sous compétences, lesquels figurent dans le livret dématérialisé de l'élève.

Cette formation s'opère en présentiel et le plus souvent en individuel.

Les plages horaires des leçons en voiture vont du lundi au samedi, commencent au plus tôt à 8h et finissent au plus tard à 18h30 (sauf besoin ou cas particulier).

La réservation des heures de conduite se fait soit au bureau sur nos heures d'ouverture, soit en ligne via l'application dédiée.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

Un voyage école vous sera proposé.

En quoi consiste un voyage école ? Il permet de partir en groupe de deux élèves qui conduisent à tour de rôle sur une demi-journée.

Avant de partir, les élèves préparent au préalable l'itinéraire.

Ces voyages permettent d'apprendre à lire une carte, à utiliser un GPS. Ils favorisent l'autonomie et vous permettent également d'apprendre en observant les autres élèves.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

Déroulement de l'examen pratique.

Une fois votre cursus de formation arrivé à son terme, et le niveau de compétence requis atteint, l'auto-école se chargera (grâce à la prise sous mandat de votre dossier via la plateforme Rdv permis) de planifier votre examen pratique.

Pour celui-ci vous aurez soit la possibilité de vous rendre directement sur site à l'heure indiquée par votre convocation, soit d'être acheminé par nos soins de l'auto-école au lieu de l'examen.

Un enseignant de la conduite diplômé d'État sera présent à l'arrière du véhicule durant toute votre prestation.

Auto-Ecole Le Fayet

84 route de Saint Gervais – Le Fayet7

170 SAINT GERVAIS LES BAINS

Tél : 09-81-99-64-47

Portable : 07-60-38-48-10

autoecole4810@gmail.com

Objectifs de l'évaluation

- Permet de savoir quelles sont les connaissances et l'expérience que vous avez déjà acquises.
- Permet de proposer une durée de la formation qui correspondre à votre profil et vos capacités.

Le moyen utilisé

Évaluation effectuée à l'auto-école sur le simulateur de Codes Rousseau. Il vous accompagne dans les différentes étapes de l'évaluation.



Plusieurs questions à choix multiples et exercices pratiques en position arrêtée ou en circulation.

Durée



Sont évalués :

- Vos pré-requis en matière de connaissance du véhicule.
- Vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route.
- Vos compétences psychomotrices.
- Vos motivations.
- Votre observation de l'environnement (Oscar 2).
- Votre évaluation du risque (Oscar 2).

Résultat

□ Résultat imprimable en deux exemplaires.

Le résultat est donné sous la forme d'une lettre correspondant à un volume de formation. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Ce procédé d'évaluation est disponible à tout public sur simple demande à l'école de conduite.

OSCAR
Simulateur de Conduite Auto-école Rousseau
Fiche d'évaluation de départ - Exemple élève

1 Renseignements d'ordre général
Nom : AVERY
Prénom : Thomas
Date de naissance : 21-10-2005
Nationalité : française
Test de la vue effectué : ☐ Oui ☒ Non

2 Résultats de l'évaluation
Expérience de conduite : ★ ★ ★
Connaissance du véhicule : ★ ★ ★
Comportement : ★ ★ ★
Coordination motrice (habileté) : ★ ★ ★
Compréhension : ★ ★ ★
Perception : ★ ★ ★
Tension : ★ ★ ★
Démarrage/Arrêt : ★ ★ ★
Respect du code : ★ ★ ★
Trajectoire : ★ ★ ★

3 Volume de formation
20 h de conduite minimum
Proposition heures pratiques :
Proposition acceptée : ☐ Oui ☒ Non
Formateur : ARTUR D.

OSCAR2
Simulateur de Conduite Auto-école Rousseau
Fiche d'évaluation de départ - Exemple élève

1 Renseignements d'ordre général
Nom : BERVAS
Prénom : NINA
Date de naissance : 08-04-2006
Nationalité : française
Test de la vue effectué : ☐ Oui ☒ Non

2 Résultats de l'évaluation
Expérience de conduite : ★ ★ ★
Habileté : ★ ★ ★
Attitude à l'égard de l'apprentissage : ★ ★ ★
Attitude à l'égard de la sécurité : ★ ★ ★
Respect des consignes : ★ ★ ★
Compréhension / Mémoire : ★ ★ ★
Observation / Perception : ★ ★ ★
Orientation : ★ ★ ★
Respect du Code de la route : ★ ★ ★
Trajectoire : ★ ★ ★
Connaissance du véhicule : ★ ★ ★
Rapport au risque : ★ ★ ★
Démarrage / Arrêt : ★ ★ ★

3 Volume de formation prévisionnel
20 h de conduite minimum sont imposées par la réglementation (pour un véhicule à boîte manuelle)
Proposition heures pratiques : heures
Proposition retenue : ☐ Oui ☒ Non
Formateur : BLOCH NATHALIE

Date : 06-08-2021
Proposition retenue : heures
N° d'autorisation : A 07 029 001

Cachet de l'auto-école :
Signature du formateur :
Signature des parents (pour mineurs) :
Signature de l'élève :

Projet de votre réussite !
www.codesrousseau.fr

Cachet de l'AUTO-ÉCOLE



B / AAC / CS

Nom de l'auto-école :

Responsable pédagogique :

N° d'agrement :

PROGRAMME de formation**REMC**

4 COMPÉTENCES GLOBALES 32 COMPÉTENCES ASSOCIÉES

**1****Maîtriser***le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul*

- A. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- B. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- C. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- D. Démarrer et s'arrêter.
- E. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- F. Utiliser la boîte de vitesses.
- G. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- H. Regarder autour de soi et avertir.
- I. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

2**Appréhender***la route et circuler dans des conditions normales*

- A. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- B. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- C. Adopter l'allure aux situations.
- D. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- E. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- F. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points.
- G. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

Retrouvez toutes ces compétences dans votre livret d'apprentissage.

**3****Circuler***dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers*

- A. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- B. Croiser, dépasser, être dépassé.
- C. Passer des virages et conduire en déclivité.
- D. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- E. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- F. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- G. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- H. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- I. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les funnels, les ponts, ...

4**Pratiquer***une conduite autonome, sûre et économique*

- A. Suivre un itinéraire de manière autonome.
- B. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- C. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- D. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- E. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation, ...).
- F. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- G. Pratiquer l'écoconduite.



CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE



Date : _____

L'expert(e) : _____

Codes spécifiques : _____

Candidat

Nom : _____

Prénom(s) : _____

NEPH : _____

Catégorie : _____

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1			
Courtoisie					+1			
Total général								

BILAN	FAVORABLE (1)
--------------	----------------------

(1) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical



DÉROULEMENT DE LA FORMATION AUX CATEGORIE « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

ÉVALUATION de départ

Procédure d'évaluation

CE TEST PERMET DE QUANTIFIER LE NOMBRE D'HEURES DE FORMATION À LA CONDUITE D'UNE MOTOCYCLETTE.

Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Il pourra être revu à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.

Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

Elle se décompose en 8 rubriques :

- La première concerne : des renseignements d'ordre général sur l'élève
- La seconde, son expérience de la conduite
- La troisième, sa connaissance du véhicule
- La quatrième, ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- La cinquième, ses habiletés
- La sixième, sa compréhension et sa mémoire
- La septième, sa perception
- La huitième, son émotivité

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.

Ce test durera environ 45 minutes.

Détail des compétences évaluées

QUESTIONS	CRITÈRES ÉVALUÉS
RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur : Identité, âge, résidence, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées. Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française ainsi qu'éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.

QUESTIONS	CRITÈRES ÉVALUÉS
EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE	Sur la base d'un questionnaire : • Permis possédés • Véhicules conduits • Zone d'évolution à bord du véhicule • Temps de pratique en conduite • Contexte d'accompagnement ou pratique autonome.
CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE	Capacité à répondre à un QCM à 3 propositions sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques : direction, boîte de vitesse, embrayage, freinage.
ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ ET À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE	Sur la base d'un entretien, hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier. Sur la base d'un entretien, repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite : par choix et motivation interne versus motivation externe et nécessité.
HABILETÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES)	Hors circulation : • Installation sur la moto en autonomie à l'initiative du formateur. • 5 réalisations de « départ arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur. • Équilibre : après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le volant, l'élève exécute un slalom non matérialisé en autonomie au ralenti.
COMPRÉHENSION ET MÉMORISATION	Compréhension : Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés. Mémorisation : Capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter.
PERCEPTION	Compétences évaluées : sens de la trajectoire ; capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard.
ÉMOTIVITÉ	Les réactions émotives sont évaluées durant toute la durée de l'évaluation. Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ; et les crispations gestuelles.



Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Courtoisie			+1					
	Total général							

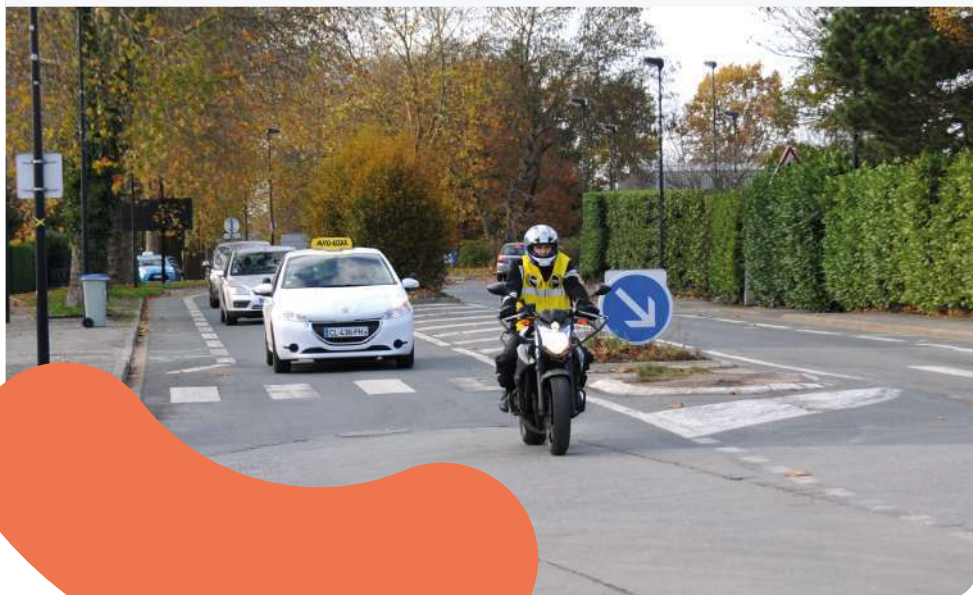
PERMIS A1 - A2

VOTRE MOTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LES NOUVEAUX PERMIS.

Quels permis ? À quel âge ? Quelle moto ? Quelles formations et pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école

Horaires d'ouverture

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

LES CATÉGORIES de permis

A1	A2	A	
• Motocyclettes avec ou sans side-car : - cylindrée max : 125 cm³, - puissance max : 11 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,1 kW/kg. • Tricycles à moteur : puissance ≤ à 15 kW.	• Motocyclettes avec ou sans side-car : - puissance ≤ à 35 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ 0,2 kW/kg. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.	Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.	
		Moto avec ou sans side-car	Tricycles à moteur : puissance > 15 kW.
16 ANS	18 ANS	20 ANS	21 ANS

La formation THÉORIQUE

LA FORMATION THÉORIQUE PORTE SUR LA CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA CONDUITE D'UN VÉHICULE AINSI QUE SUR LE COMPORTEMENT DU CONDUCTEUR.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur les thématiques suivantes :

- Dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur.
- La route.
- Les autres usagers de la route.
- Réglementation générale et divers.
- Eléments mécaniques liés à la sécurité.
- Equipements de protection et autres éléments de sécurité.
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

La formation PRATIQUE

LA FORMATION PRATIQUE PORTE SUR LA CONDUITE D'UN VÉHICULE ET SUR LA SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTS RISQUES DE LA ROUTE.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

Les ÉPREUVES DES PERMIS A1 et A2

ETM

- 40 questions dont 10 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.
- Valable 5 ans.

ÉPREUVES HORS CIRCULATION*

EXERCICES À ALLURE RÉDUITE.

- Un exercice sans l'aide du moteur, dit «poussette» qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes.
- Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée.
- Un exercice à faible vitesse avec la prise en charge d'un passager.

EXERCICES À ALLURE PLUS ÉLEVÉE.

- Un exercice de freinage qui consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.
- Un exercice de slalom et évitement qui consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.

ÉPREUVES EN CIRCULATION

- Des parcours les plus variés possibles.
- Conduite autonome durant 5 minutes.
- Arrêt et redémarrage hors circulation.
- Évaluation de la trajectoire de sécurité.

*L'épreuve hors circulation consiste en un seul parcours enchaînant différents exercices de maniabilité.

Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.
Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS ☐ A1 ☐ A2

ÉVALUATION DE DÉPART*

	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève				
	Livret d'apprentissage				
	Ouvrage permis Moto				
	Autre				
FORMATION	Préparation ETM				
	Préparation plateaux				
	Préparation circulation				
	Simulateur				
	Frais d'accompagnement aux épreuves				
	Heures en supplément				

ou FORFAIT

MONTANT TOTAL EN € TTC

* Évaluation de départ: obligatoire et réalisée avant la signature du contrat
**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

FORMATION 7H A2 vers A

VOTRE MOTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION OBLIGATOIRE POUR L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE, PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2 DEPUIS AU MOINS DEUX ANS.

Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école

Horaires d'ouverture

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

OBJECTIFS de la formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE	
ENSEIGNEMENT	• La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves. • La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité. • La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation). • La séquence en circulation comprend des phases d'écoutes pédagogiques et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.



LA FORMATION de 7 heures

LE PROGRAMME DE FORMATION			
SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	2 h	Théorie	• Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection. • Conduite et produits psychoactifs.
Séquence 2	2 h	Maniabilité hors circulation	S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. Explications et travail sur : • les situations de changements de direction à droite et à gauche, • le freinage, • les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	3 h	Circulation et clôture de la formation	• Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. • Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.



ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION REQUISE POUR L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2 DEPUIS AU MOINS 2 ANS



Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012.

Nom de l'organisme :

N° d'agrément :

N° SIREN ou SIRET :

Adresse :

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral :

Atteste que :

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Né(e) le : à :

Adresse :

Date d'obtention du permis A2 :

N° du permis de conduire :

a suivi les 7 heures de formation pratique requises pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.

Date de délivrance de l'attestation :

Signature du bénéficiaire de la formation :

Signature de l'organisme



Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et Signature du titulaire de l'agrément :

 Exemple Préfecture

 Exemple École

 Archives Établissement

Avertissement : le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.

Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.

Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		A2 VERS A			
	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève				
	Fournitures pédagogiques				
	Autre				
FORMATION	Théorie				
	Pratique				
	Autre				
	Heures en supplément				
ou FORFAIT					
MONTANT TOTAL EN € TTC					

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

Dates des sessions de formation :

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L213-2 et R213-3 du Code de la Route ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

PERMIS AM

VOTRE MOTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LES PERMIS.

Quel permis ? À quel âge ? Sur quel véhicule ? Quelle formation et pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école

Horaires d'ouverture

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

LE PERMIS AM

DURÉE DE LA FORMATION

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

QUESTIONNAIRE PRÉALABLE À LA FORMATION

L'élève doit obligatoirement posséder un livret de formation.

Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation. Ce questionnaire lui permet de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière. Il permet à l'enseignant d'adapter son enseignement aux besoins de l'élève.



ÉQUIPEMENT PENDANT LA FORMATION

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire : casque et gants homologués, chaussures montantes, blouson et pantalon résistant.

BIEN COMPRENDRE le permis AM

	OPTION CYCLOMOTEUR		OPTION QUADRICYCLE LÉGER
Âges	14 ans		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e	L2e	L6e
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou puissance	≤ 50 cm ³ ou 4 kW		
Poids à vide	-		< 350 kg
Restriction	-	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger.	

LA FORMATION de 8 heures minimum

LE PROGRAMME DE FORMATION			
SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	30 minutes	Formation pratique hors circulation	• Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève. • Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
Séquence 2	Minimum 1 h (a)	Formation à la conduite hors circulation.	• Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquence 3	30 minutes	Apports théoriques (code de la route).	• Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
Séquence 4	Minimum 3 h (a)	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	• Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.
Séquence 5	Minimum 1 h (b)	Sensibilisation aux risques	• Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

- a. Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h (conduite effective par élève).
- b. La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE DU BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE CORRESPONDANT À LA CATÉGORIE AM DU PERMIS DE CONDUIRE

Cette attestation est délivrée en application de l'article 1 de l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié (voir les conditions d'application du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire).

Nom de l'élève : _____

N° d'agencement : _____

N° SIRET ou SIRET : _____

Adresse : _____

Département de délivrance de l'agencement professionnel : _____

ATTESTE QUE :

Nom de famille : _____

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____

Naissance : _____ à _____

Adresse : _____

A SUIVI _____ HEURES DE FORMATION PRATIQUE :

☐ OPTION CYCLOMOTEUR

☐ OPTION QUADROCYCLES LÉGERS À MOTEUR

Nom de l'enseignant : _____

N° de l'attestation d'urgence : _____

Date de délivrance de l'attestation : _____

Signature de l'enseignant ou du formateur

Donner votre adresse (signature et lieu de résidence ou de l'agencement) : _____

Signature de l'élève ou du représentant légal

Signature de l'élève ou du représentant légal

Attestation

La présente attestation d'accomplissement permet de passer à l'examen de la date de sa délivrance. Elle est valable, sur le territoire national, pour la conduite sur un quadricycle léger à moteur. Au-delà de ce délai, le conducteur doit être titulaire du permis AM (catégorie de conduite).

Document de la Commission Supérieure de Sécurité Routière

Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.

Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS AM					
	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA*	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève				
	Ouvrage permis AM				
	Autre				
FORMATION	Hors circulation				
	En circulation				
	Théorie				
	Autre				
	Heures en supplément				
ou FORFAIT AM					

MONTANT TOTAL EN € TTC

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

This image shows a full page of primary-ruled notebook paper. It features ten sets of horizontal lines. Each set consists of a solid top blue line, a dashed middle blue line, and a solid bottom blue line, providing a guide for letter height and placement. The paper is otherwise blank, with no text or markings.

Dates des sessions de formation :

La formation «option cyclomoteur» doit être effectuée sur des véhicules du centre de formation.

Lors de la formation «option quadricycle léger», le véhicule peut ne pas appartenir au centre de formation. Dans ce cas, il doit être couvert par une assurance pour toute la période d'apprentissage.

La formation AM fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L213-2 et R213-3 du Code de la Route ; l'arrêté du 22 décembre 2009 ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. AM3DP00-0122



PERMIS Voiture B

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LE PERMIS.

Quelles formations ? À quel âge ? Pour quels coûts ? Quels programmes de formation ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école

Horaires d'ouverture

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

PLUSIEURS FILIÈRES possibles

	APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE AAC	CONDUITE SUPERVISÉE	B TRADITIONNEL BOÎTE MANUELLE	B 78 BOÎTE AUTOMATIQUE
Formation pratique minimum	20 heures (13 h en B78)	20 heures (13 h en B78)	20 heures	13 heures
Délai probatoire	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Phase de conduite accompagnée	• Un rendez-vous préalable • Minimum 1 an et 3000 km de conduite accompagnée • Au moins 2 rendez-vous pédagogiques	• Un rendez-vous préalable		

La formation THÉORIQUE

LA FORMATION THÉORIQUE PORTE SUR LA CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA CONDUITE D'UN VÉHICULE AINSI QUE SUR LE COMPORTEMENT DU CONDUCTEUR.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code est suivi :

- ☐ dans les locaux de l'école de conduite avec un support média,
- ☐ dans les locaux de l'école de conduite avec un enseignant,
- ☐ via Internet,
- ☐ autre (précisez) :

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

La formation PRATIQUE

LA FORMATION PRATIQUE PORTE SUR LA CONDUITE D'UN VÉHICULE ET SUR LA SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTS RISQUES DE LA ROUTE.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'écoconduite.

Les ÉPREUVES DU PERMIS

ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE : LE CODE*

- 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.
- Valable 5 ans.

Les permis de conduire de la catégorie B ont une durée de validité de **15 ans**.

* Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.

ÉPREUVE PRATIQUE

- 32 minutes.
- Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute.
- Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière.
- Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.
Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS ☐ B ☐ AAC ☐ CS

ÉVALUATION DE DÉPART*

	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève				
	Livret d'apprentissage				
	Ouvrage permis B				
	Autre				
FORMATION	Théorie				
	Pratique				
	Simulateur				
	Frais d'accompagnement aux épreuves				
	Heures en supplément				

ou FORFAIT

MONTANT TOTAL EN € TTC

* Évaluation de départ: obligatoire et réalisée avant la signature du contrat

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

FORMATION 7H B(78) vers B

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION DES CONDUCTEURS DE VÉHICULES À CHANGEMENT DE VITESSES AUTOMATIQUE, QUI SOUHAITENT CONDUIRE DES VÉHICULES À CHANGEMENT DE VITESSES MANUEL.

Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école

Horaires d'ouverture

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

OBJECTIFS de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

Vous pouvez suivre cette formation dès l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.



CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE	
VÉHICULE UTILISÉ	• Catégorie B, à changement de vitesses manuel. • Appartenant à l'établissement.
ENSEIGNEMENT	• La formation est pratique et individuelle. • Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule. • La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite. • Une partie de la formation, limitée à 2 heures, peut être réalisée sur simulateur, sous la supervision d'un enseignant de la conduite ou, pour la séquence 1 du programme, en autonomie.

LE PROGRAMME DE FORMATION			
SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	2 h	Trafic nul ou faible	- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre. - Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
Séquence 2	5 h	Conditions de circulation variées, simples et complexes	- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite. - Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

Pendant quatre mois, cette attestation, accompagnée de votre titre de conduite, vous permet de conduire sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis de conduire B sans mention additionnelle 78.



Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.

Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		B(78) VERS B			
Dénomination		Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève				
	Ouvrage				
	Autre				
FORMATION	Pratique				
	Simulateur				
	Heures en supplément				
ou FORFAIT					

MONTANT TOTAL EN € TTC

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

[illegible]

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur: L.213-2 et R.213-3 du Code de la Route ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

FORMATION 7H **B vers A1**

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION NÉCESSAIRE POUR CONDUIRE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL UNE MOTOCYCLETTE LÉGÈRE OU UN VÉHICULE DE LA CATÉGORIE L5E, POUR LES CONDUCTEURS DÉJÀ TITULAIRES DE LA CATÉGORIE B DU PERMIS DEPUIS AU MOINS 2 ANS.

Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école

Horaires d'ouverture

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

OBJECTIFS de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.



CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE	
VÉHICULE UTILISÉ	· Motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e.
ENSEIGNEMENT	· La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité. · Un enseignant ne peut être autorisé à suivre en simultané que 3 élèves au maximum. L'enseignant peut suivre ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.

LA FORMATION de 7 heures

LE PROGRAMME DE FORMATION

SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	2 h	Module théorique	• Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.
Séquence 2	2 h	Module hors circulation	• Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.
Séquence 3	3 h	Module en circulation	• Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école.

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION A LA CONDUITE DES
MOTOCYCLETTES LEGERES ET DES VEHICULES DE LA CATEGORIE L5e

Photo

Nom : _____
Prénom : _____
Né(e) le : _____
À : _____
Date d'obtention de la catégorie B du permis : _____
N° du permis de conduire : _____

Signature du titulaire : _____



Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.

Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		B VERS A1			
	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève				
	Fournitures pédagogiques				
	Autre				
FORMATION	Théorie				
	Pratique				
	Autre				
	Heures en supplément				
ou FORFAIT					
MONTANT TOTAL EN € TTC					

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

[illegible]

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L213-2 et R213-3 du Code de la Route ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.